

Conseil de communauté du 1er mars 2021

Ce Conseil est la première des 2 étapes majeures relatives aux budgets :

- Ce soir, le Débat d'Orientations Budgétaires,
- Puis le 14 avril prochain, le vote du Budget Primitif.

Avant d'aborder ce DOB, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, Frédéric Repusseau qui s'est toujours très investi sur ces questions.

Je laisserai, évidemment, à Jannick NIEL le soin de vous résumer les grandes tendances des comptes 2020 même s'il convient de rester prudent compte tenu du contexte particulier de cette année impactée par :

- Le renouvellement du Conseil communautaire,
- Et par les effets de la crise sanitaire.

Jannick vous détaillera, ensuite, les orientations 2021 qui pourraient être inscrites dans le B.P.; celles à caractère financier ont été approuvées à l'unanimité à la fois par les membres de la Commission des finances et par ceux du Bureau.

Je tiens à remercier Jannick ainsi que les membres de la Commission des finances et, évidemment, Frédéric et Sandrine pour leurs investissements mais aussi pour la qualité de leurs travaux.

Ils les ont conduits avec une **démarche prospective** afin de **garantir les capacités financières** de notre Collectivité dans une perspective de pertes de recettes.

Pour autant, notre **situation budgétaire** est, actuellement, **saine**; cela se traduit par un **excédent** sur chacune des deux sections :

- 672.719€ en fonctionnement, soit avec les excédents antérieurs un résultat cumulé qui s'élève à 3.352.079€ (p3 DOB),
- 349.975€ en investissement contre un déficit de 231.302€ en 2019 ; de ce fait le résultat cumulé ressort à 109.672€ (p10 DOB). Par ailleurs, corrigé des restes à réaliser en dépenses comme en recettes, le résultat d'investissement à fin 2020 s'élève à 1.738.493€ (p16 DOB).

Deux raisons principales expliquent cette situation favorable :

 La première concerne, depuis toujours, la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, laquelle est, en particulier, liée à un nombre limité de prises de compétences décidées par les Conseils communautaires successifs. Si les charges de fonctionnement se sont alourdies c'est essentiellement du fait de compétences obligatoires qui se sont imposées à notre E.P.C.I.

2) La seconde est relative à des investissements ciblés sur quelques opérations.

Ainsi les investissements significatifs des dernières années ont concerné des constructions et extensions de bâtiments économiques, la prise en charge du PLUi et le déploiement de la fibre ainsi que le bâtiment du RAMPE à Tuffé.

Seuls les **fonds de concours alloués aux communes** constituent l'un des marqueurs de nos dépenses d'investissements, soit une inscription budgétaire annuelle de **450K€** dont en moyenne **350K€ sont effectivement versés (304K€ en 2020)**.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la C° des finances propose d'inscrire, en 2021, un crédit de 375K€ - <u>se référer p37 du DOB</u> - au titre des fonds de concours pour, comptablement, mettre en adéquation **autorisation et utilisation des crédits**.

Par ailleurs, comme pour le fonctionnement ce sont, en dehors du soutien au déploiement de la fibre, les compétences obligatoires qui ont généré une forte évolution de nos dépenses d'investissements et notamment à partir de 2018 du fait de la Loi NOTRe.

Cette situation budgétaire historiquement équilibrée a conduit les Conseils communautaires successifs à suivre deux orientations constantes.

1) D'abord, une fiscalité stable et très modérée.

Ainsi, les **taux d'imposition** sont restés **identiques sur la longue période de 2003 à 2020** excepté en 2018, année où ils avaient été modérément revalorisés justement pour commencer à anticiper des pertes de recettes.

La stabilité de nos taux se conjugue à leur faible montant. Ils se situent ainsi **très** nettement en dessous des moyennes départementale, régionale et nationale ; <u>pour cela je vous invite à vous reporter p37 du DOB</u>.

Pour 2021, la Commission des finances vous propose de revaloriser de seulement 3% les seules taxes foncières – <u>voir p37 du DOB</u> -. Il s'agit d'atténuer des pertes de recettes notamment du fait des conséquences de la crise sanitaire.

Ainsi le taux du foncier bâti serait porté à 2,61% contre 2,53% en 2020 ; il serait, donc, encore nettement inférieur aux taux moyens 2019 départementaux, régionaux et nationaux soit respectivement 3,03%, 2,98% et 3,14%.

Jannick vous présentera une simulation financière qui permettrait de dégager une recette supplémentaire pour notre EPCI de l'ordre de 27K€ tout en ayant un impact très faible pour le plus grand nombre des contribuables.

A noter que cette proposition est d'autant plus limitée que le **niveau d'augmentation** des bases n'est que de 0,20% en 2021, soit un pourcentage très nettement inférieur à la moyenne de la période 2015/2021 qui se situe à 0,97%.

2) Ensuite, un endettement limité – voir p17 du DOB -.

C'est la conséquence à la fois d'investissements peu importants et d'un recours à un autofinancement conséquent compte tenu des bons résultats dégagés tous les ans.

De plus, il convient d'apprécier l'affectation de la dette (p17 DOB) sachant que **4 des 7 prêts** encours sont liés à des **opérations économiques** qui génèrent ou bien vont générer des **recettes sous forme soit de loyers soit de cessions** comme par exemple les acquisitions foncières pour l'extension du Coutier (2.500K€).

Il s'agit, aussi, de considérer les conditions de nos emprunts lesquels sont **tous à taux fixe** et pour le plus récent et le plus important (2.500K€) au **taux de 0,75% sur 15 ans**.

Enfin, il convient d'observer l'évolution de la dette qui pourrait s'alourdir de 7M€ du fait du centre aquatique mais en parallèle 3,873K€ d'emprunts arriveront à échéance ; sans compter, évidemment, la commercialisation des terrains achetés au Coutier laquelle se traduirait par une **recette qui réduirait, fortement, le recours à l'emprunt** pour le centre aquatique.

A noter, également, qu'entre 2021 et 2020 l'annuité de remboursement est globalement stable, soit 922K€ contre 867K€ (p17 DOB).

En outre, dans une approche de **transparence de nos comptes** entre ce que doit supporter l'EPCI et ses communes membres ou bien les usagers, la Commission des finances a travaillé sur 2 sujets :

- Le 1^{er} : le montant de la **participation du budget général au budget annexe des ordures ménagères** soit une contribution de 448.827€ en 2020 à concurrence de 18% ; la TEOM représentant 2.053.984€ - voir p19 du DOB -.

La Commission propose, dans un premier temps, de **plafonner l'effort financier du budget général au budget annexe à ce montant de 448.827€**, proposition validée par le Bureau.

Il conviendra ensuite d'apprécier l'évolution qui pourrait être donnée à cette participation d'ici la fin du mandat.

- Le 2^{ème} : la facturation du **coût du service instruction du droit du sol** lequel intervient à la fois pour les communes membres de notre EPCI et pour des communes extérieures.

Cette prestation doit légalement être facturée. Au regard des charges affectées à ce service, la Commission des finances a estimé à 4,05€ par habitant le coût de ce service ; ce montant proposé à effet du 1^{er} janvier 2021 serait :

- Effectif à cette date pour les communes extérieures à la CCHS,
- Echelonné sur 3 années, par tiers, pour les communes membres de la CCHS.

Jannick reviendra sur ces orientations et vous en précisera les incidences financières qui sont évidemment limitées, pour autant elle est obligatoire pour le 2ème et de bonne gestion pour le 1er.

Enfin, sans reprendre les 9 dispositions de mon propos introductif dont certaines ont évidemment des conséquences financières, je crois utile de revenir sur certaines des principales orientations qui vous sont présentées p36 du DOB.

Je retiendrai, plus particulièrement 8 des 16 projets :

- Le 1^{er} l'extension de la zone du Coutier laquelle est inscrite depuis longtemps dans le PLU et désormais dans le PLUi. Elle est essentielle pour le développement de notre Territoire tant sur le plan financier que sur ceux de la création d'emplois et de richesses fiscales,
- Le 2^{ème} l'étude sur la fiscalité et en particulier sur le coefficient de localisation des locaux professionnels et plus important sur le lien avec le foncier économique.

A cet égard, à plusieurs reprises j'ai abordé cette question sur l'équation à trouver entre notre politique d'aménagement du territoire et notre politique financière notamment en matière de répartition des ressources.

Elle est la clef de voûte de l'équité mais aussi de la cohésion au sein de notre Collectivité.

Comment ceux de ses membres qui bénéficient des conditions les plus favorables à la création de richesse doivent-ils contribuer à sa redistribution ?

Cela concerne concrètement l'extension du Coutier uniquement portée par la Communauté de communes. De ce fait, une part significative de ses retombées financières ne peut profiter à une seule commune.

D'autant que nous avons des échanges très constructifs avec un promoteur qui pourrait prochainement confirmer son intérêt pour ce site.

En effet, depuis quelques mois, avec Frédéric Repusseau, je travaille d'une part à l'acquisition des terrains et à leur aménagement et d'autre part à leur commercialisation.

Cela représente un investissement mais aussi des recettes potentielles d'abord des reventes de parcelles puis des taxes d'aménagement et foncières.

Bien entendu, c'est un sujet qu'il faudra travailler avec nos collègues de Chérré-au.

- Le 3^{ème} est lié aux trois projets qui concernent le **logement** à savoir :
 - La poursuite du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour la 5^{ème} année,
 - o Le lancement d'une étude bilan relative au Programme Local de l'Habitat,
 - Et le lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH.

Ils sont le prolongement des objectifs du PLUi avec une progression de la population prévue à + 0 ,70%, soit un solde net d'environ 4.000 habitants.

- Le 4^{ème} est la déclinaison des **actions de communication** dans le cadre de la **stratégie d'attractivité**.

C'est l'un des vecteurs de développement de ce Territoire pour accroître sa notoriété afin de faciliter l'accueil de nouvelles familles, élargir la ressource en main d'œuvre qualifiée ou bien encore prospecter des professionnels de santé ou d'autres encore.

- Le 5^{ème} est la conséquence d'un choix qui s'impose à nous, celui de la prise ou non de compétence Mobilité et sa déclinaison opérationnelle si la compétence est prise.
- Le 6^{ème} est une opération innovante en faveur du soutien à l'installation et à la transmission d'activités agricoles.

C'est une question importante pour notre Territoire où l'agriculture est très présente et constitue l'un des moteurs de notre économie. Cela fait suite à une initiative de la Région des Pays de la Loire en lien avec la Chambre Régionale d'agriculture; initiative à laquelle notre EPCI s'est associé, il sera d'ailleurs le seul EPCI de la Sarthe.

Quant aux **quatre réflexions**, celle de la **mutualisation** est, évidemment, un sujet dont il conviendra de se saisir en suivant une démarche pragmatique et objective qui pourrait s'articuler autour de trois axes :

- Une information la plus précise possible sur les différentes formes de mutualisation,
- Une prise de connaissance sur des expériences menées par d'autres Collectivités,
- Une rencontre avec chacun des Maires pour connaître leurs besoins et leurs attentes.

Ma conviction est que cela ne pourra pas se faire sans recourir à une expertise extérieure.

Vous l'aurez compris les prochaines années ne manqueront pas de projets à confirmer ou non et de programmes à lancer, suivre et pour certains à terminer.

Je vais, maintenant, laisser la parole à Jannick NIEL.